

**Conditions Générales de Garantie Commercial
Carreaux Vinyl Way**

Article 1. Objet

Les présentes conditions générales de garantie commerciale exposent les conditions de l'intervention de la société DADA ART, SAS au capital social de 100 000€, dont le siège social est situé 13 Rue Emmanuel Chabrier, immatriculée au RSC de Romans sous le numéro 751 108 002 (ci-après le « Fabricant ») au titre de la garantie commerciale applicable aux carreaux Vinyl Way, auprès du consommateur final (ci-après « l'Acheteur »). Ces présentes conditions s'appliquent en France métropolitaine.

Article 2. Durée de la garantie fabricant

La garantie est valable pendant une durée de deux (2) ans si le produit concerné est un produit de la marque Vinyl Way, à compter de la date de vente du produit à l'Acheteur.

Article 3. Modalités d'application de la garantie commerciale effectuée par le fabricant

3.1 La garantie commerciale effectuée par le Fabricant

La garantie commerciale pour les carreaux Vinyl Way comprend le produit autocollant et le remplacement à neuf.

3.2 Evènements non couverts

Le produit doit avoir été utilisé conformément aux instructions de la notice.

Ne sont pas couverts par la présente garantie :

- L'usure normale du/des produit/s ;
- Tout dommage résultant du non-respect des instructions d'utilisation, d'une installation incorrecte ou d'une utilisation non conforme et/ou inappropriée ;
- Tout dommage accidentel ou indirect ;
- Tout défaut d'entretien du/des produit/s ;
- Une utilisation non domestique du/des produit/s ;
- Toute altération ou modification subie par le/les produit/s ;
- La décoloration ou tout défaut esthétique qui n'affecte pas l'usage normal du produit.

Il en va de même pour les défauts réduisant de manière insignifiante la valeur ou la qualité du produit et pour l'usure et le vieillissement intervenant de manière naturelle suite à une utilisation conforme du produit.

3.3 Remplacement à neuf

Dans le cas où le produit se révélait irréparable, un échange par un produit identique ou similaire peut être proposé, ou à défaut son remboursement.

Article 4. Garantie légale

La présente garantie est soumise au droit français.